

de secrétaires dont au demeurant la légitimité n'était qu'une relation personnelle avec le prince, sanctionnée par la prise de son nom, entra en conflit sournois puis en lutte ouverte avec les '*ulamā'* issus généralement de ces *abnā'* restés dans la province. On connaît l'issue de la confrontation et le coup mortel porté à l'autorité du calife. Ce qui agrava la marginalisation des Abbâsides fut le recrutement massif, au début du IX<sup>e</sup> siècle, d'esclaves (*mamlūk-s*) dans l'armée : la dépendance personnelle au calife était encore accentuée, le divorce culturel avec la masse islamisée éclatait comme une provocation.

Pour résumer, l'islam médiéval émergeait de la mise en place de ces deux forces résolument antagoniques, les '*ulamā'* et les *mamlūk-s*. L'intérêt de l'étude de P.C. est double. Elle montre tout d'abord, et peut-être n'est-ce pas là le moindre attrait, que la construction politique de l'islam médiéval lui est intrinsèque (passée la période de gestation traitée dans *Hagarism*), qu'il n'est nul besoin d'aller chercher à l'extérieur de lui-même un modèle explicatif — c'est pour cela en fin de compte (et pour boucler la proposition comme un sophisme) que les sources arabes doivent désormais être prises au sérieux. Ce modèle est celui de la filiation, et de sa variante culturelle qui, hors les liens du sang, se définit par l'attribution du nom. Modèle imposé par la conquête qui restructura les unités tribales, généralisé par la pratique sociale de la généalogie (l'inscription au *dīwān*), modifié, lors de l'ouverture aux non Arabes, sous forme d'adoption et de contrat de dépendance personnelle. D'où le titre : les esclaves en islam sont les maîtres sur leurs chevaux ... mais après qu'on leur a donné un nom.

Ces conclusions (qui ne sont certes pas tout le livre de P.C. mais quelques-uns des acquis) rejoignent étrangement celles qu'au terme d'une démarche complètement différente Roy P. Mottahedeh nous a livrées la même année (!) dans son ouvrage *Loyalty and Leadership in an Early Islamic Society* (Princeton, 1980)<sup>(1)</sup> à propos de la société bûyide des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles : un système politique non pas tant défini par un cadre institutionnel que par un réseau très dense de liens personnels formalisés (filiation, allégeance). Ce n'est certainement pas un hasard.

Christian DÉCOBERT  
(C.N.R.S., Aix-en-Provence)

Yūsuf RĀGIB, *Marchands d'étoffes du Fayyoum au III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle d'après leurs archives (actes et lettres)*, I, *Les Actes des Banū 'Abd al-Mu'min*. Supplément aux *Annales Islamologiques*, Cahier n° 2, Le Caire, IFAO, 1982. In-4°, xxii + 47 p. + XII pl.

Ce premier fascicule des *Marchands d'étoffes* est, à n'en pas douter, un événement dans le petit monde de la papyrologie arabe. Il s'agit de 12 papyri du IX<sup>e</sup> siècle édités et traduits, et plus

<sup>(1)</sup> Voir p. 310, le compte-rendu de M. Rekaya.

exactement d'actes « notariés » de la famille des Banū ‘Abd al-Mu’min : un contrat de société entre 3 marchands, 8 contrats de livraison de pièces d'étoffes, un procès-verbal de litige à propos d'une livraison, un contrat de mariage, un acte de *waqf*. L'éditeur a raison de le signaler d'emblée : nous avons là les plus anciennes archives privées, et commerciales, de l'islam.

C'est toute une époque qui s'entrouvre. Deux marchands du Fayyoum se lient par contrat en 250/864 à un troisième, installé à Fustāt ; chacun effectue un apport de capital, de sorte que la somme du Fayyoum (2 fois 5 dinars) soit identique à celle de Fustāt (10 dinars) ; les responsabilités sont ainsi partagées selon le lieu. Le contrat porte sur l'envoi dans la capitale d'étoffes du Fayyoum, et comporte une délégation réciproque sur les opérations d'achat et d'écoulement. La même année, Abū Hurayra (l'un des deux marchands du Fayyoum, et c'est de lui qu'il sera essentiellement question dans ce fascicule) a payé d'avance 9 pièces de toile de Qūṣ au tisserand ‘Abd al-Rahmān, à livrer hebdomadairement. L'année suivante, ce sont 11 pièces qu'il a commandées au tisserand Abū Malā. En 256/870, un tisserand dit d'Ihnāsiya doit livrer ses étoffes. En 256 toujours, c'est associé à son frère Ḥasan qu'Abū Hurayra a passé commande de 10 pièces et demie de toile, commande, ainsi qu'en témoigne le verso de l'acte, respectée par l'artisan. Les textes suivants datent de 258/872, 264/878. Le dixième acte est un litige entre deux marchands : l'un assure avoir livré les tissus qu'il devait, l'autre nie les avoir reçus, Abū Hurayra a servi de témoin.

L'intérêt est de voir comment chaque opération commerciale est financée d'avance par celui qui l'engage. Que ce soit une association contractée sur apport de capital, que ce soit surtout une commande de tissu à livrer ou à fabriquer et acquittée d'emblée. Cette dernière forme de marché, le *salam* — qui a fait couler tant d'encre chez les juristes musulmans (on ne peut vendre ce qu'on ne possède pas, ce qui n'est pas fabriqué n'existe pas), mais qui semble être courante dans la pratique commerciale — tend à montrer, mais il faudrait multiplier les exemples, que la demande en produit se fait par avance de fonds. C'est l'apport de fonds qui provoque le travail et non l'inverse, le produit du travail jouant le rôle d'acquittement de la dette contractée (il est à ce sujet tout à fait significatif que, comme le signale Y.R., le notaire préfère donner à l'acte la forme d'une créance plutôt que d'une vente à livrer). Ces fonds et cette demande proviennent de centres urbains (ici les villes de Fayyoum et de Fustāt), enrichis essentiellement par l'impôt prélevé sur une population encore largement chrétienne au III<sup>e</sup> siècle. Des centres, peu nombreux, d'accumulation des biens.

Il faudrait dire également toute l'importance de l'acte de *waqf* (de *habs*), le plus ancien connu, que Y.R. commente longuement. Mais il est nécessaire d'insister surtout sur la méthode de l'éditeur. Le dossier qu'il commence à nous présenter ici, il ne l'a pas trouvé tel quel au hasard des collections, il l'a *constitué*, par une recherche lente, patiente, heureuse aussi qu'il relate dans son introduction. C'est d'un nouveau type de papyrologue qu'il s'agit, qui ne se contente pas de décrypter ce qui lui tombe entre les mains mais qui va à l'objet, qui le traque, qui, dans tous les sens du terme, l'invente.

Christian DÉCOBERT  
(C.N.R.S., Aix-en-Provence)

Muhammad Muhammad Amīn, *Catalogue des documents d'archives du Caire, de 239/853 à 922/1516 (depuis le III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> jusqu'à la fin de l'époque mamouke) suivi de l'édition critique de neuf documents*. Le Caire, IFAO, 1981. In-4°, 564 p.

Les chercheurs médiévistes qui travaillent au Caire et fréquentent les salles de lecture des Archives Nationales de la Citadelle ou du Ministère des Waqf n'ont pas besoin qu'on leur présente le *Catalogue des documents d'archives* de Muhammad Muhammad Amīn : ils ont pu utiliser dès sa parution cet instrument de travail conçu pour eux. Mais il n'est pas inutile d'évoquer ici cet ouvrage qui peut intéresser des chercheurs plus lointains, même s'ils n'envisagent pas de venir consulter immédiatement ces archives.

Le livre est totalement rédigé en arabe; seule une brève introduction de 11 pages a fait l'objet d'une traduction en français. Le Professeur M.M. Amīn, dont on connaît l'ouvrage sur *Les waqf et la vie sociale en Egypte*, Le Caire, 1980 (en arabe), y relate comment lui est venue l'idée d'un catalogue lorsque le nombre des documents d'époque médiévale est apparu plus grand qu'on ne pensait : plus de 500 documents ont été retrouvés entre 1967 et 1978. donnant ainsi une taille respectable à une collection jusque là un peu réduite. Comme d'autre part les registres dont on disposait fournissaient parfois des renseignements erronés sur les pièces conservées, il a paru nécessaire au Professeur M.M. Amīn de mettre au service des chercheurs un outil adapté. Serge Sauneron, alors directeur de l'IFAO, avait accepté que le catalogue soit imprimé sur les presses de l'Institut, et grâce à la compréhension de son successeur, M. Jean Vercoutter, le projet a été mené à bien en dépit de la disparition de Serge Sauneron en 1976. La publication de ce catalogue a donc voulu être une preuve concrète de l'aide que les directeurs de l'IFAO entendaient apporter à la recherche arabe en Egypte.

Le *Catalogue* fournit les références de 888 documents, dont 296 sont déposés aux Archives Nationales de la Citadelle, 556 au Ministère des Waqf, 13 aux archives du Patriarcat copte, et 23 à la Bibliothèque Nationale du Caire. Ils concernent des biens de nature variée, immeubles urbains ou parcelles de terres agricoles, à propos desquels ont été enregistrées des opérations diverses : legs, ventes, annulations ou enregistrements de propriété, mises en waqf, modifications de waqf (modifications des clauses ou substitutions d'un bien de rapport réel à un bien ruiné). Chaque document intéresse un ou plusieurs lots dont le sort peut ainsi être suivi un moment à travers des opérations successives : plus de 800 ventes et plus de 700 mises en waqf (pour ne parler que de ces deux types d'opérations) sont ainsi enregistrées.

Le *Catalogue* donne donc pour chacun des principaux dépôts d'archives, en commençant par les Archives de la Citadelle et le Ministère des Waqf, une liste des documents classés par ordre chronologique suivant la date de la première opération enregistrée sur le lot. On trouve, pour chaque document ainsi classé, son numéro dans le Dépôt d'archives concerné, les dates des diverses opérations dont il a fait l'objet et, en regard de ces dates, la nature de l'opération et les noms des auteurs de l'intervention. Chaque document est également affecté d'un numéro de classement dans le *Catalogue*, de 1 à 888. Des notes de bas de page indiquent l'état du